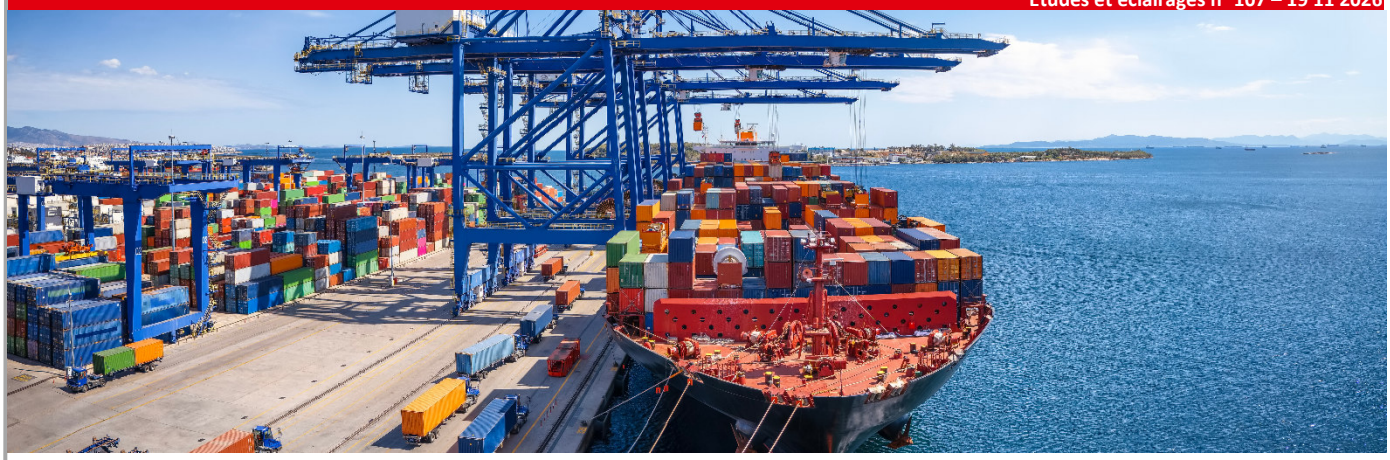
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DSECE
Statistique publique
du commerce extérieur

DOUANES & DROITS INDIRECTS

Études et éclairages n° 107 – 19 11 2026



Au moins un tiers des exportations françaises de biens vers l'Union européenne s'effectue au sein des groupes

L'Union européenne est la destination de plus de la moitié des exportations françaises. Un peu moins de 80 % de ces exportations intracommunautaires depuis la France sont assurées par des multinationales françaises ou étrangères. Environ 42 % des flux de ces multinationales sont dits « intra-groupe », c'est-à-dire exportés depuis une filiale en France vers une filiale étrangère du même groupe. Ainsi, en 2025, sur 324 milliards d'euros d'exportations françaises intracommunautaires, les filiales en France ont exporté pour un montant d'au moins 107 milliards d'euros de biens vers une filiale étrangère du même groupe. Ces exportations intra-groupe représentent donc un tiers des exportations intracommunautaires de la France.

Les multinationales étrangères ont une part légèrement plus élevée de flux intra-groupe que les multinationales françaises : 44% de leurs exportations intracommunautaires, contre près de 40 %.

Les flux intra-groupe émis depuis la France se concentrent essentiellement sur les pays frontaliers. L'Allemagne reçoit près d'un quart des flux, suivie par la Belgique, l'Italie et l'Espagne. La part de flux intra-groupe est la plus élevée avec la Pologne (41 %) et la Belgique (39 %).

La plupart des flux intra-groupe s'effectuent au sein de multinationales industrielles. Plus d'un tiers d'entre eux correspondent à une logique de chaîne de production entre deux filiales industrielles. En particulier, pour les produits de la construction automobile, de la pharmacie et de l'aéronautique, plus de la moitié des exportations sont intra-groupe.

Les groupes multinationaux réalisent plus de 70 % des exportations intracommunautaires de biens

En 2025, les exportations de la France vers un autre État membre de l'Union européenne[1] s'élèvent à 324,3 milliards d'euros (Md€). Les unités appartenant à un groupe multinational réalisent 80 % de la valeur de ces exportations (Figure 1). En ajoutant les groupes franco-français, qui représentent 10 % des exportations intracommunautaires, les unités appartenant à un groupe concentrent au total 90 % de ces exportations.

Les 10 % restants sont réalisés par des unités classées comme indépendantes, principalement des unités légales de droit étranger non résidentes en France. Certaines d'entre elles peuvent exercer leur activité dans le cadre d'un groupe multinational, sans que les informations disponibles permettent d'établir ce lien. Les unités indépendantes de droit français occupent, quant à elles, une place résiduelle : elles représentent seulement 2,5 à 3,5 % des exportations intracommunautaires.

Figure 1 : Répartition des exportations intra-communautaires françaises par type d'unité légale (%)

	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
Type d'exportateur	**Montant (en Md€)**	**Répartition (en %)**	**Montant (en Md€)**	**Répartition (en %)**	**Montant (en Md€)**	**Répartition (en %)**
Groupes multinationaux français	134,9	40,5%	130,2	40,9%	131,1	40,4%
Groupes multinationaux étrangers	127,9	38,4%	124,1	38,9%	127,5	39,3%
Ensemble des groupes multinationaux	**262,8**	**79,0%**	**254,3**	**79,8%**	**258,6**	**79,7%**
Groupes franco-français	34,5	10,4%	33,8	10,6%	34,0	10,5%
Ensemble des groupes	**297,3**	**89,4%**	**288,1**	**90,4%**	**292,6**	**90,2%**
Unités non résidentes classées indépendantes	25,8	7,8%	20,4	6,4%	20,6	6,4%
Unités indépendantes françaises	9,6	2,9%	10,2	3,2%	11,1	3,4%
Ensemble des unités indépendantes	**35,4**	**10,6%**	**30,6**	**9,6%**	**31,7**	**9,8%**
Total	**332,7**	**100%**	**318,7**	**100%**	**324,3**	**100%**

Lecture : en 2025, les unités appartenant à un groupe réalisent 292,6 milliards d'euros d'exportations intracommunautaires, soit 90,2 % du total des exportations intra-communautaires

Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Eurostat et Insee pour le répertoire EGR et LIFI, calculs DGDDI/DSECE

46 % des exportations intracommunautaires des multinationales sont intra-groupe

Les exportations intra-groupe identifiées atteignent 107 Md€ en 2025, après 105 Md€ en 2024 et 108 en 2023 (Figure 2).

Ainsi, en 2025, ces flux intra-groupe représentent au moins 33,1 % du total des exportations intracommunautaires. Si on les rapporte aux exportations des multinationales, leur part s'établit à 41,5 % en 2025, en très légère hausse au cours des trois années couvertes par l'étude.

Ces flux intra-groupe concernent plus de 6 500 unités légales françaises exportant vers plus de 14 000 filiales étrangères.

[1] Pour l'ensemble de l'étude, les exportations considérées sont intracommunautaires, c'est-à-dire depuis la France vers un autre état membre de l'Union européenne.

Figure 2 : Principales caractéristiques des flux intracommunautaires et intra-groupe des multinationales depuis la France

Indicateur	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Montant des exportations intra-groupe (en Md€)	107,7	104,6	107,4
Exportations des multinationales	262,8	254,3	258,6
Part des flux intra groupe dans les exportations des multinationales	41,0%	41,1%	41,5%
Part des flux intra groupe dans le total des exportations	32,3%	32,8%	33,1%
Groupes multinationaux effectuant des exportations intra-groupe	3 690	3 669	3 647
Unités légales françaises exportatrices effectuant des exportations intra-groupe	6 497	6 511	6 531
Filiales étrangères clientes des flux intra-groupe	14 037	14 073	14 217

Lecture : en 2025, 3 647 groupes multinationaux réalisent 107,4 milliards d'euros d'exportations entre une unité française et une filiale étrangère du même groupe.
Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Eurostat et Insee pour le répertoire EGR

Les relations intra-groupe se caractérisent par une concentration et une stabilité bien plus grandes que les flux extra-groupe[2]. En 2025, les exportations extra-groupe sont réalisées par 40 500 unités légales, soit plus de six fois plus que pour les exportations intra-groupe, alors que le volume total des échanges est seulement le double. Par ailleurs, 61% des paires d'unités légales exportatrices françaises/acheteuses étrangères intra-groupe sont présentes au cours des trois années sur lesquelles porte l'étude, contre seulement 19 % pour les flux extra-groupe. Enfin, pour ces paires exportateurs / importateurs présentes sur trois ans, les flux intra-groupe montrent une plus grande régularité (variance plus faible des montants exportés au cours du temps[3]).

Les groupes français et étrangers contribuent presque à parts égales aux flux intra-groupe émis depuis la France

Les groupes multinationaux français, c'est-à-dire dont le centre de décision mondial est localisé en France, réalisent 52 milliards d'euros d'exportations intra-groupe en 2025, soit 49 % du total (Figure 3). Les groupes multinationaux étrangers réalisent 55 milliards d'euros, soit 51 % du total. Le partage entre contrôle français et contrôle étranger des flux intra-groupe est donc presque équilibré.

Les flux générés par les multinationales étrangères se répartissent par ailleurs eux-mêmes à parts à peu près égales entre multinationales dont le centre de décision est situé dans l'Union Européenne et multinationales extra-européennes.

Figure 3 : Ventilation des flux intra-groupe émis par la France en 2025 par lieu d'implantation du centre de décision du groupe multinational

Lieu du centre de décision du groupe multinational	Montant	Part dans le montant total des flux intra-groupe	Part des flux intra-groupe dans le total des flux émis par ces groupes depuis la France
France	52,2 Md€	48,6 %	39,8%
Union européenne hors France	28,1 Md€	26,1 %	43,6%
Hors Union européenne	27,2 Md€	25,3 %	43,1%

Lecture : 48,6 % des exportations intra-groupe sont réalisées par des unités dont le centre de décision est situé en France.
Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Insee pour le répertoire EGR

[2] Flux extra-groupe : catégorie complémentaire de la catégorie des flux intra-groupe. Elle combine les flux « inter-groupes », pour lesquels l'unité exportatrice française et la cliente étrangère appartiennent à deux groupes différents, et les flux pour lesquels au moins une des deux unités n'a pas d'appariement dans l'EGR et donc ne fait pas partie d'un groupe.
[3] Plus précisément, le coefficient de variation longitudinale moyen, ratio entre l'écart-type et la moyenne sur 3 ans pour chaque paire exportatrice/acheteuse, est de 0,8 pour les flux intra-groupe contre 1,3 pour les flux extra-groupe.

On peut par ailleurs noter que les flux intra-groupe représentent près de 40 % des montants totaux exportés par les groupes français, contre 44 % pour les groupes issus d'autres pays de l'Union Européenne. Ainsi, une proportion un peu plus grande des groupes français s'adresse à des clients finaux hors groupe depuis le territoire français.

Quatre pays frontaliers sont destinataires de 70 % des flux intra-groupe exportés par la France

L'Allemagne est la première destination des exportations françaises intra-groupe en 2025, pour un montant de 25,9 milliards d'euros représentant 24,1 % du total des flux intra-groupe (Figure 4). La Belgique, l'Italie et l'Espagne suivent, avec des montants compris entre 16,0 et 17,6 milliards d'euros. Ensemble, ces quatre pays concentrent 71,1 % des flux intra-groupe.

Cette géographie reflète d'abord le poids des principaux partenaires commerciaux de la France. Elle traduit aussi l'implantation des groupes multinationaux dans les pays proches. Nettement plus loin derrière, la Pologne (6,7 milliards d'euros) et les Pays-Bas (5,9 milliards d'euros) sont néanmoins destinataires de montants significatifs de flux intra-groupe.

Figure 4: Ventilation des flux intra-groupe par pays de destination en 2025

Pays de destination	Montant des flux intra-groupe (en Md€)	Part du pays dans les flux intra-groupe générés depuis la France	Part des flux intra-groupe dans les flux totaux vers le pays	Évolution du montant des flux intra-groupe 2025/2024
Allemagne	25,9	24,1 %	32,0 %	+13,9 %
Belgique	17,6	16,3 %	39,2 %	−5,9 %
Italie	16,8	15,7 %	35,1 %	+0,4 %
Espagne	16,0	14,9 %	35,3 %	+8,6 %
Pologne	6,7	6,2 %	41,0 %	+6,4 %
Pays-Bas	5,9	5,5 %	24,7 %	+1,3 %
Ensemble	107,4	100%	33,1%	+2,7%

Lecture : En 2025, 24,1 % des exportations intra-groupe sont à destination de l'Allemagne. Les flux intra-groupe représentent 32,0 % de l'ensemble des exportations vers l'Allemagne.

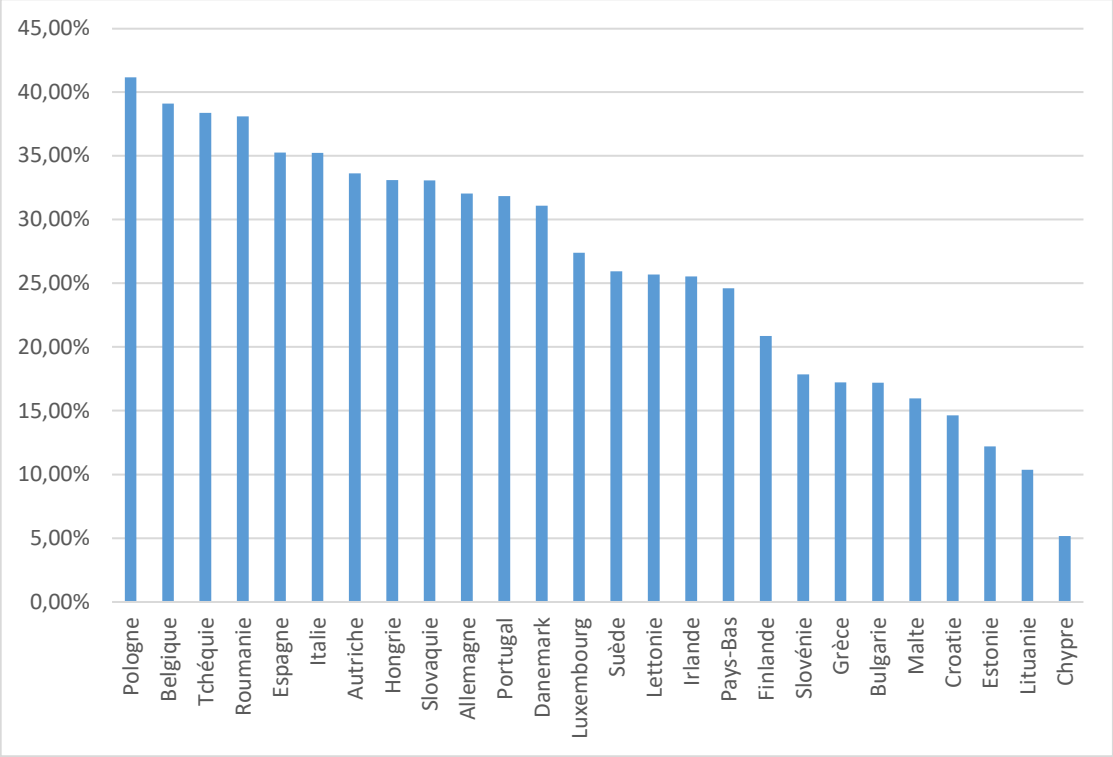
Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Eurostat et Insee pour le répertoire EGR

La Pologne présente la part de flux intra-groupe la plus élevée parmi les principaux partenaires de la France

Parmi les pays qui sont destinataires de flux de plus de 5 milliards d'euros, la Pologne présente la part intra-groupe la plus élevée (Figure 5) : 41,0 % des exportations françaises vers ce pays relient des filiales d'un même groupe ; 25 % de ces flux intra-groupe vers la Pologne concernent des groupes du secteur automobile. La Belgique suit avec 39,2 %. La part des flux intra-groupe atteint 35,3 % vers l'Espagne et 35,1 % vers l'Italie.

L'Allemagne occupe une position différente. Elle est destinataire des montants intra-groupe de loin les plus élevés, mais la part des flux intra-groupe identifiés dans le total émis depuis la France (32,0 %), reste proche de la moyenne. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les possibilités d'appariement au répertoire européen des groupes (EGR) sont plus limitées pour l'Allemagne que pour les autres pays en raison de fortes restrictions nationales d'accès aux dénominations sociales des entreprises dans le système automatisé de vérification d'un numéro de TVA intracommunautaire (VIES).

Figure 5 : Part des flux intra-groupe dans le total des flux exportés vers le pays en 2025



Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Eurostat et Insee pour le répertoire EGR

Des flux intra-groupe dominés par les logiques industrielles

En combinant l'activité principale du groupe, celle de la filiale française exportatrice et celle de la filiale cliente étrangère, il est possible de donner un premier aperçu de l'organisation des chaînes de valeur qui sous-tendent ces échanges intra-groupe. Cette lecture permet notamment de distinguer les échanges entre filiales industrielles, qui peuvent correspondre à des biens destinés à être utilisés comme consommations intermédiaires, des flux allant d'une filiale industrielle vers une filiale commerciale, davantage associés à la distribution de produits finis.

Cette analyse nécessite toutefois de connaître simultanément l'activité du groupe et celle des deux filiales participant à l'échange. En 2025, ces trois informations sont disponibles pour 91,4 milliards d'euros sur les 107,4 milliards d'euros de flux intra-groupe identifiés, soit 85,1 % du total. Les parts présentées ci-après sont donc calculées sur ces seuls circuits entièrement caractérisés.

Les échanges entre filiales industrielles appartenant à un groupe à dominante industrielle constituent le premier circuit. Ils représentent 30,0 milliards d'euros, soit 32,8 % des flux entièrement caractérisés (Figure 6). Ces échanges peuvent notamment s'inscrire dans une organisation de la production répartie entre plusieurs filiales du groupe, dans laquelle les biens exportés entrent dans le processus productif d'une autre unité.

Le deuxième circuit relie une filiale industrielle française à une filiale commerciale étrangère au sein d'un groupe à dominante industrielle. Il représente 19,7 milliards d'euros, soit 21,6 % des flux caractérisés. Cette configuration peut davantage correspondre à une logique de distribution : une filiale industrielle produit en France puis fournit une filiale commerciale du groupe chargée de commercialiser les biens sur le marché étranger.

Enfin, les flux entre des filiales commerciales situées des deux côtés de l'échange, que ce soit au sein de groupes identifiés comme commerciaux ou industriels, correspondent probablement à des flux purement logistiques, s'inscrivant dans des logiques de transit, de stockage ou de distribution. Ces flux entre une filiale commerciale française et une filiale commerciale étrangère atteignent 21,1 milliards d'euros, soit 23,1 % des circuits caractérisés. Ils illustrent le rôle que peuvent jouer les filiales de commerce dans l'organisation internationale de la distribution des groupes.

Au total, ces trois configurations représentent 77,5 % des flux intra-groupe dont le circuit peut être entièrement décrit. Elles mettent en évidence la place centrale des groupes industriels, mais aussi la diversité des fonctions exercées par leurs filiales : production, approvisionnement et commercialisation. Cette lecture reste une approximation des chaînes de valeur : l'activité principale des filiales renseigne sur leur fonction économique probable, mais ne permet pas à elle seule de connaître l'usage précis du bien échangé.

Figure 6 : Classification des flux intra-groupe par type d'activité des unités légales exportatrices et clients

Activité principale du groupe	Activité de l'unité française exportatrice	Activité de la cliente étrangère	Part des circuits caractérisés	Montant (en Md€)
Industrie	Industrie	Industrie	32,8%	30,0
Industrie	Industrie	Commerce	21,6%	19,7
Industrie	Commerce	Commerce	13,6%	12,5
Commerce	Commerce	Commerce	9,4%	8,6
Industrie	Commerce	Industrie	6,0%	5,5
Ensemble des circuits caractérisés[4]			**100%**	**91,4**

Lecture : 30,0 milliards d'euros d'exportations intra-communautaires relient une filiale industrielle française à un filiale cliente industrielle étrangère au sein d'un groupe dont l'activité dominante est industrielle.

Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Eurostat et Insee pour le répertoire EGR

Plus de la moitié des exportations françaises intracommunautaires de produits automobiles, pharmaceutiques et aéronautiques sont intra-groupe

Les produits finis de la construction automobile (véhicules et moteurs) représentent la première catégorie[5] de produits exportés en intra-groupe. Ils pèsent 14,2 milliards d'euros en 2025, soit 13,2 % du total des exportations intra-groupe (Figure 7). Ainsi, 57,2 % des exportations françaises intracommunautaires de produits de la construction automobile s'effectuent entre filiales d'un même groupe. Pour les équipements automobiles, qui représentent également un volume d'échanges important (10,1 Md€ d'exportations depuis la France), la part des flux intra-groupe est bien moins importante (37,4 %), suggérant plutôt qu'une part importante des échanges va des groupes équipementiers vers les groupes de construction automobile.

Les flux intra-groupe de produits pharmaceutiques atteignent 11,6 milliards d'euros, soit 53,4 % des exportations intracommunautaires de la France de ces produits. Les produits de la construction aéronautique et spatiale représentent 8,8 milliards de flux intra-groupe, soit 50,3 % des exportations intracommunautaires de la France pour ces produits. Ces trois postes totalisent 34,6 milliards d'euros, soit 32,2 % des flux intra-groupe.

Figure 7 : Ventilation des flux intra-groupe émis par la France catégorie de biens exportés

Produit (nomenclature A129)	Montant intra-groupe (en Md€)	Part dans le total des flux intra-groupe	Part des flux intra-groupe dans le total des exportations intracommunautaires du produit
Construction automobile	14,2	13,2 %	57,2 %
Produits pharmaceutiques	11,6	10,8 %	53,4 %
Construction aéronautique et spatiale	8,8	8,2 %	50,3 %
Matériel électrique	5,8	5,4 %	39,6 %

Lecture : les exportations intra-groupe de produits automobiles atteignent 14,2 milliards d'euros en 2025. Elles représentent 57,2 % de l'ensemble des exportations de ce produit.

Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Eurostat et Insee pour le répertoire EGR

[4] Incluant plusieurs types de flux non représentés explicitement dans ce tableau. Ce reste est composé de la plupart des flux dans les multinationales commerciales ainsi que ceux dans les groupes agricoles ou « autres ».

[5] Au sens de la nomenclature A129

La domination du secteur automobile est encore plus nette lorsque l'on considère la classification sectorielle des groupes[6] au sein desquels se font les échanges. Les groupes du secteur automobile représentent ainsi 20,4 % de la valeur totale des flux intra-groupe émis par la France, suivis par les groupes de la pharmacie avec 9,7 % et les groupes des secteurs des matériels de transport hors automobile (9,5 %).

[6] Classification NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne).

Méthodologie

Une identification enrichie des relations intra-groupe

La source utilisée pour mesurer les exportations intracommunautaires est l'**enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-Union européenne (EMEBI)** (hors entreprises dont les flux sont exclus du champ de collecte de l'enquête). Cette source permet également de disposer du numéro de TVA du client étranger.

Le répertoire européen des groupes fournit un cadre harmonisé. Le répertoire européen des groupes (EGR) résulte d'une coopération entre Eurostat et les instituts nationaux de statistique. Il rassemble les unités légales, les entreprises, les groupes multinationaux et leurs relations de contrôle. La France l'alimente principalement à partir du répertoire Liaisons financières (LIFI) de l'INSEE.

L'appariement avec l'EMEBI repose notamment sur le numéro de TVA du client étranger. Cet identifiant permet de relier la déclaration d'exportation à une unité légale étrangère, puis éventuellement au groupe auquel elle appartient. La qualité du rapprochement dépend toutefois de la complétude de l'EGR, de la présence des numéros de TVA et des règles nationales d'enregistrement.

Des traitements complémentaires repèrent des liens non couverts par l'appariement initial. Ils mobilisent les informations déjà disponibles dans les répertoires et dans les données de commerce. En particulier, deux séquences d'appariements textuels supplémentaires[7] mobilisant les dénominations des unités légales exportant depuis la France, issues du répertoire INSEE Sirene, ont été réalisés. La première en associant ces dénominations à celles des groupes répertoriés dans l'EGR (en sus des liens entre unités légales déjà répertoriés dans l'EGR). La deuxième en associant les dénominations des exportateurs français à celles de leurs clients étrangers sur la base des raisons sociales contenues dans le système automatisé de vérification d'un numéro de TVA intracommunautaire (VIES).

La proximité sémantique des raisons sociales ne démontre pas à elle seule l'existence d'un lien entre filiales d'un même groupe, mais elle peut constituer un indice fort d'une relation entre les unités concernées. Ces flux, qui sont considérés comme flux intra-groupe dans la présente étude, sont alors qualifiés d' « intragroupes apparentés » : la relation est jugée probable, sans qu'il soit toujours possible d'identifier précisément le groupe multinational ou de caractériser le client étranger, notamment lorsque les informations sur son activité principale sont manquantes. L'effet des traitements complémentaires varie selon les pays. Les États membres ne diffusent pas tous les mêmes informations par VIES. L'Allemagne ne met notamment pas la dénomination sociale à disposition des utilisateurs. Les traitements textuels y apportent donc peu d'identifications supplémentaires.

D'autres sources additionnelles sont en outre mobilisées pour identifier des liaisons entre unités légales ne figurant pas dans l'EGR, en particulier la source LIFI pour les liens vers des unités légales mères qui ne sont pas les mêmes que les têtes de groupes de l'EGR.

Les méthodes d'enrichissement ajoutent 32,7 milliards d'euros de flux intra-groupe en 2025

Avec l'appariement initial, les flux intra-groupe atteignent 74,7 milliards d'euros, soit 23,0 % des exportations (Figure 8). Les traitements complémentaires identifient 32,7 milliards d'euros supplémentaires et ajoutent 10,1 points à la part des flux intra-groupe. Les enrichissements portent ainsi l'estimation à 107,4 milliards d'euros, soit 33,1 % des exportations intracommunautaires. Du fait des limites précédemment évoquées, cette proportion quoique déjà élevée constitue encore un minorant.

Figure 8 : Contribution des méthodes d'appariement additionnelles

Étape de l'identification	Groupes	Exportateurs français	Clients étrangers	Montant (en Md€)	Part des exportations
Appariement initial avec EGR	3 523	6 105	13 130	74,7	23,0 %

[7] Plus précisément, l'appariement est fondé sur deux types de distance entre chaînes de caractères, les distances de Jaro-Winkler et les distances de Levenshtein, telles qu'implémentées dans la librairie R *stringdist*.

Étape de l'identification	Groupes	Exportateurs français	Clients étrangers	Montant (en Md€)	Part des exportations
Apport des traitements complémentaires	405	640	1 381	32,7	+10,1 pts
Résultat après enrichissement	**3 647**	**6 531**	**14 217**	**107,4**	**33,1 %**

Note : les effectifs des deux étapes ne s'additionnent pas. Le résultat final dédoublonne les groupes, les unités françaises et les clients étrangers présents dans plusieurs sources.

Source : DGDDI/DSECE pour l'Enquête EMEBI, Eurostat et Insee pour le répertoire EGR

Classification des unités légales (Figure 1)

L'appariement de l'EMEBI avec l'EGR et LIFI permet de distinguer cinq types d'unités légales différentes en fonction de leur appartenance (ou non) à un groupe, comme décrit dans la figure 1 de l'étude :

- Multinationale sous contrôle étranger : unité légale française rattachée à un groupe dont le centre de décision est localisé à l'étranger selon l'EGR[8]
- Multinationale sous contrôle français : unité légale française rattachée à un groupe dont le centre de décision est de nationalité française selon l'EGR, et dont au moins une filiale est de nationalité étrangère[9]
- Groupe franco-français : unité légale rattachée à un groupe dont le centre de décision est de nationalité française et dont toutes les filiales sont de nationalité française (essentiellement identifiées via LIFI)
- Unités non résidentes classées indépendantes : unité non appariée à un groupe ni dans l'EGR ni dans LIFI et de nationalité étrangère, c'est-à-dire dont le siège social se trouve à l'étranger, mais ayant un ou plusieurs établissements en France
- Unité indépendante française : unité n'appartenant pas à un groupe ni dans l'EGR ni dans LIFI et de nationalité française

Pour accéder aux séries chronologiques détaillées citées en analyse, se reporter à la rubrique « Études et éclairages » du site « Le Chiffre du commerce extérieur » (https://lekiosque.finances.gouv.fr)

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT
Rédaction en chef : Julien DEROYON
Rédaction : Yacine BOUGHAZI et Julien BONNET
Département des statistiques et des études du commerce extérieur
- 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex
Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr
ISSN 2430-2627 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

[8] Cette catégorie comprend aussi des unités non résidentes appariées à un client étranger par proximité textuelle dans VIES sans avoir pu être reliées à un groupe de l'EGR

[9] Cette catégorie comprend aussi des unités françaises appariées à un client étranger par proximité textuelle dans VIES sans avoir pu être reliées à un groupe de l'EGR